Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2019/2020

PROCÈS-VERBAL N°26

Réunion du mardi 21 Janvier 2020

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour toutes les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

****

COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. – Saison 2019/2020
Appels à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.
L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.
Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue.
Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.
Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales (sous réserve de modification) :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Dates
SENIORS	1	1	Le mercredi 03 juin 2020
FEMININES (SENIORS FEM. - U18F -U15F) JEUNES (U14-U15-U16-U17-U18 – U20)	9	3	Samedi 06 juin 2020 Dimanche 07 juin 2020
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM CDM / ANCIENS	4	2	Samedi 13 juin 2020 Dimanche 14 juin 2020

DEROGATION HORAIRE ANNUELLE

VIRY CHATILLON ES – 513751

La Commission prend note des changements de l'horaire des coups d'envoi à domicile suivants (prise d'effet le 27/01/2020) :
Seniors R3/B : coup d'envoi : 14h00
U18 R2/B : coup d'envoi : 12h00
U16 R3/D : coup d'envoi : 12h00
U14 R2/A : coup d'envoi : 16h30

SENIORS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL ID.F.

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : 05 avril 2020.
1/2 Finales : 10 mai 2020.
Finale : 03 juin 2020 (à confirmer).

1/8èmes de Finale :
22231110 MONTROUGE FC 1/ ADOM MEAUX 1 du 09/02/2020
Demande via Footclubs de MONTROUGE FC pour avancer le match au samedi 08/02/2020 à 18h00.
S'agit du créneau habituel de cette équipe en championnat, la Commission donne son accord.

SENIORS - CHAMPIONNAT

21444460 SAINT BRICE FC 1 / NOISY LE SEC OL. 1 du 18/01/2020 (R1/A)
Match non joué pour cause de terrain fermé par arrêté Municipal.
Après avoir pris connaissance des courriels de la Mairie, **des 2 clubs**, du rapport de l'arbitre officiel et de la feuille de match, la Commission demande à la Mairie de SAINT-BRICE-SOUS-FORET des précisions sur le motif ayant conduit à la fermeture du terrain d'honneur, pour sa réunion du 28/01/2020.

21444598 PLESSIS ROBINSON FC 1 / LE MEE SF 1 du 01/02/2020 (R1/B)
Accord des 2 clubs via Footclubs.
Ce match est décalé au dimanche 02/02/2020 à 15h00.
Accord de la Commission.

21444589 BRETIGNY FCS 1 / MONTREUIL FC 1 du 19/01/2020 (R1/B)
Réception de l'arrêté de Fermeture du terrain d'honneur du stade Auguste Delaune.
Ce match est reporté au 09/02/2020.

21447605 BAGNEUX COM 1 / AULNAY CSL 1 du 26/01/2020 (R3/B)
Demande via Footclubs de BAGNEUX COM pour avancer le coup d'envoi du match à 15h00 au Parc des Sports (terrain synthétique).
Accord de la Commission (15h étant l'horaire officiel).

Courriel de MARLY LA VILLE ES – 519616 (R3/D)
Pris connaissance de la demande du club pour évoluer à 16h30 sur le terrain synthétique du stade Martial DURONSOY,
La Commission donne son accord compte tenu du classement de l'éclairage.

U20 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL ID.F.

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : 05 avril 2020.
1/2 Finales : 10 mai 2020.
Finale : 07 juin 2020.

U20 - CHAMPIONNAT

21456578 LILAS FC / VERSAILLES FC 78 du 19/01/2020
Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre,
La Commission enregistre le forfait non avisé de VERSAILLES 78 (1er forfait).

U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL ID.F.

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : 05 avril 2020.
1/2 Finales : 10 mai 2020.
Finale : 07 juin 2020.

U18 - CHAMPIONNAT

21451688 : JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / MANTOIS 78 FC 1 du 26/01/2020 (R1)
La Commission prend connaissance du courriel de la Mairie de BUSSY SAINT GEORGES indiquant la ré-ouverture du stade Michel Jazy.

21451685 IVRY US 1 / BOBIGNY AF 1 du 19/01/2020 (R1)
Lecture du rapport de la déléguée du match.
La Commission entérine la participation de tous les joueurs de BOBIGNY AF à cette rencontre y compris le joueur numéro 13 DIARRA Badiougou contrairement à la mauvaise saisie effectuée sur la FMI.

21451965 POISSY A.S. 1 / VAL YERRES CROSNE A.F. 1 du 01/03/2020 (R2/B)
Rappel :
Suite à la décision de la C.R.D. du 08/01/2020 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U18 1 de POISSY A.S., la Commission demande au club de POISSY A.S. de lui communiquer le nom et l'adresse du terrain de repli neutre pour jouer le match en objet.
L'attestation de mise à disposition du terrain par le propriétaire devra être transmise.

U17 REGIONAL – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : 05 avril 2020.
1/2 Finales : 10 mai 2020.
Finale : 07 juin 2020.

U17 REGIONAL - CHAMPIONNAT

21453529 PARIS SAINT GERMAIN FC / SARCELLES AAS du 19/01/2020 (poule A)
La Commission,
Pris connaissance des rapports de l'arbitre officiel et du club de SARCELLES AAS,
Considérant que la rencontre ne s'est pas déroulée en raison d'un problème lié à la couleur des maillots,
Considérant que les informations transmises sont incomplètes et manque de précisions,
Par ces motifs,
Demande :

- A l'arbitre officiel un rapport plus précis détaillant les conditions ayant entraîné le non déroulement du match
- au PARIS SAINT GERMAIN FC un rapport sur les raisons du non déroulement du match

21453546 : VILLEJUIF U.S. / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN du 02/02/2020 (poule A)

Rappel :

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 13 novembre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) matchs fermes à l'équipe U17 de VILLEJUIF U.S., à compter du 16 Décembre 2019.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de VILLEJUIF**, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 31 janvier 2020.**

21453664 C.F.F.P. / PARIS FC du 19/01/2020 (poule B)

La Commission,

Pris connaissance des courriels du club du C.F.F.P. et de Monsieur EBANDA Hervé (Directeur Sportif du club du CFFP) précisant que le match a été arrêté à la mi-temps,

Demande au club du PARIS FC un rapport expliquant les raisons ayant conduit à l'arrêt du match à la mi-temps.

De plus, après étude de la planification des rencontres sur le terrain n°21 du Parc des Sports Plaine Sud et afin d'éviter qu'une situation identique ne se répète, la Commission fixe à 13h00 le coup d'envoi des prochaines rencontres à domicile du club du C.F.F.P. (une rencontre étant prévue sur les mêmes installations à 15h00).

21453668 FLEURY FC 91 / C.F.F.P. du 26/01/2020 (poule B)

Demande via Footclubs de FLEURY FC 91 pour avancer le coup d'envoi du match à 14h00.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord du C.F.F.P. qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/01/2020 – 12h00.

U16 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des prochains tours :

1/4 de Finale : dimanche 05 avril 2020.

1/2 Finales : dimanche 10 mai 2020.

Finale : dimanche 07 juin 2020.

U16 - CHAMPIONNAT

21452611 TORCY PVM US 2 / BRETIGNY FCS 2 du 26/01/2020 (R1)

Demande via Footclubs de TORCY PVM US pour avancer le match au samedi 25/01/2020 à 16h00 sur le terrain synthétique du Complexe du Fremoy à TORCY.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRETIGNY FCS qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/01/2020 – 12h00.

21452869 : TREMBLAY F.C. 1 / JOINVILLE R.C. 1 du 19/01/2020 (R2/B)

La Commission prend connaissance du courriel de TREMBLAY FC indiquant qu'ils n'ont pas trouvé de terrain de repli conformément à la décision de la Commission Régionale de Discipline du 06 novembre 2019 et enregistre le forfait avisé de cette équipe (1er forfait).

Elle précise que ce forfait n'entre pas en ligne de compte dans la purge de la sanction et qu'il reste donc toujours 5 matchs fermes à purger pour cette équipe.

21452875 : TREMBLAY F.C. 1 / MASSY 91 F.C. 1 du 26/01/2020 (R2/B)

RAPPEL :

Dossier en retour de la Commission Régionale de Discipline du 06 novembre 2019 ayant infligé une suspension de terrain de CINQ (5) matchs fermes à l'équipe U16 1 (R2/B) de TREMBLAY F.C. à compter du 09 Décembre 2019.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom et l'adresse d'**un terrain de repli neutre situé à 20 kms minimum de la Ville de TREMBLAY EN FRANCE**, accompagné de l'attestation du propriétaire, **au plus tard le vendredi 24 Janvier 2020 – 12h00.**

Autres rencontres concernées :
21452893 : TREMBLAY F.C. 1 / C.F.F.P. 1 du 08/03/2020
21452905 : TREMBLAY F.C. 1 / CERGY PONTOISE F.C. 1 le 29/03/2020
21452917 : TREMBLAY F.C. 1 / ISSY LES MOULINEAUX F.C. 1 le 26/04/2020
21452929 : TREMBLAY F.C. 1 / AULNAY CSL le 17/05/2020

21453274 NEUILLY SUR MARNE SFC 1 / MELUN FC 1 du 26/01/2020 (R3/C)
Demande via Footclubs de NEUILLY SUR MARNE SFC pour avancer match à 12h30.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MELUN FC qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/01/2020 – 12h00.

U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : samedi 04 avril 2020
1/2 Finales : samedi 09 mai 2020
Finale : samedi 06 juin 2020

U15 - CHAMPIONNAT

21454588 TORCY PVM US / MANTOIS FC 78 du 25/01/20202 (poule B)
Demande via footclubs de TORCY PVM US pour changer de terrain et jouer sur la pelouse du stade du Fremoy à TORCY.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de BRETIGNY pour la rencontre U16 R1 que le club de TORCY PVM US souhaite avancer au samedi 25/01/2020.
En cas de refus de BRETIGNY FCS, le match de U15 Rég. sera maintenu sur le terrain synthétique du Fremoy.

U14 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F.

1/8èmes de Finale :
Les matchs sont à jouer le samedi 07 mars 2020 ***(visible dans la rubrique « coupes » du site internet de la LPIFF).***

EPREUVE:
Le coup d'envoi des rencontres est fixé à 15h30.
Dans le cas où l'équipe recevante bénéficie d'une dérogation horaire annuelle pour ses rencontres de Championnat à domicile, le coup d'envoi est fixé à l'horaire de ladite équipe dans son Championnat.

ARBITRAGE:
Pour ces rencontres il sera désigné **UN ARBITRE OFFICIEL**, à la charge du club recevant.

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : samedi 04 avril 2020
1/2 Finales : samedi 09 mai 2020
Finale : samedi 06 juin 2020

U14 – CHAMPIONNAT

21453784 RED STAR FC 1 / MANTOIS FC 78 1 du 01/02/2020 (R1/A)
Demande via Footclubs du RED STAR FC pour avancer le match à 14h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de MANTOIS FC 78 qui doit parvenir au plus tard le vendredi 31/01/2020 – 12h00.

21454320 LUSITANOS ST MAUR US 1 / PONTAULT COMBAULT UMS 1 du 25/01/2020 (R3/C)
La Commission,
Pris connaissance de la demande Footclubs et du motif de LUSITANOS ST MAUR US pour changer de terrain et évoluer sur la pelouse du Parc des Sports Paul Meyer à SUCY EN BRIE,
Considérant les conditions climatiques actuelles,
Considérant que la planification des rencontres officielles sur les installations du stade Fernand Sastre laisse apparaître qu'une rencontre de Critérium Régional U12 est prévue à 13h00
Considérant qu'il y a un risque de fermeture de terrain engazonné,
Par ces motifs,
Maintient la rencontre sur le terrain synthétique du stade Fernand Sastre et précise que les rencontres de niveau régional sont prioritaires sur celles de niveau départemental,
Elle invite le club des LUSITANOS ST MAUR soit :

- A modifier le coup d 'envoi d'une des 2 rencontres
- A fournir plus de précisions sur le problème rencontré sur cette installation comme indiqué sur la demande Footclubs.

U14 – FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Match perdu par pénalité au club recevant pour non envoi de la feuille de match après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF)

21454309 DAMMARIE LES LYS FC 1 / LILAS FC 1 du 07/12/2019 R3-C
1er rappel : 26/12/2019
2ème rappel : 07/01/2020
DAMMARIE LES LYS FC (-1pt – 0 but).
LILAS FC (3pts – 6 buts)

C.D.M. – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : dimanche 05 avril 2020.
1/2 Finales : dimanche 10 mai 2020.
Finale : dimanche 14 juin 2020.

C.D.M. - CHAMPIONNAT

21448647 ACHERES CS / ABEILLE DE RUEIL du 19/01/2020 (R2/A)
La Commission,
Pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre ne s'est pas déroulée, l'arbitre ayant déclaré le terrain impraticable sur place,
Considérant que les 2 équipes étaient présentes,
Par ces motifs,
Reporte le match au dimanche 09/02/2020.

21448653 ERMONT AS / VILLENOY AC du 26/01/20202 (R2/A)

La Commission,
Pris connaissance de la demande Footclubs et du motif d'ERMONT AS pour changer de terrain et évoluer sur la pelouse du stade Auguste Renoir,
Considérant les conditions climatiques actuelles,
Considérant qu'il y a un risque de fermeture de terrain,
Par ces motifs,
Maintient la rencontre sur le terrain synthétique du stade Auguste Rénoir et précise que les rencontres de niveau régional sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

21448783 : NEUILLY SUR MARNE SFC / ULIS PORTUGAIS du 26/01/2020 (R2/B)

La Commission,
Pris connaissance :

1. De la demande via Footclubs de NEUILLY SUR MARNE SFC pour décaler le coup d'envoi à 11h00 sur le terrain synthétique du stade Georges Foulon.
2. Du refus d'ULIS PORTUGAIS via Footclubs.

Considérant les difficultés d'installations rencontrées par le club de NEUILLY SUR MARNE SFC suite aux travaux réalisés sur le terrain n°3,
Considérant que cette situation s'est déjà produite le week-end du 19/01/2020, ce qui a engendré un report du match,
Par ces motifs,
Maintient le coup d'envoi du match à 10h00 mais fixe le match sur le terrain synthétique.
La Commission précise au club de NEUILLY SUR MARNE SFC que le match de leur équipe en Anciens R3 sur ce même terrain sera reporté en cas de refus de leur adversaire pour décaler le coup d'envoi à 11h00.

21449174 CHATELET EN BRIE US / CORBREUSE STE MESME du 19/01/2020 (R3/C)

La Commission,
Pris connaissance de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,
Considérant que la rencontre ne s'est pas déroulée, l'arbitre ayant déclaré le terrain impraticable sur place,
Considérant que les 2 équipes étaient présentes,
Par ces motifs,
Reporte le match au dimanche 09/02/2020.

ANCIENS – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Calendrier des prochains tours :
1/4 de Finale : dimanche 05 avril 2020.
1/2 Finales : dimanche 10 mai 2020.
Finale : dimanche 14 juin 2020.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

21450752 PARIS SAINT GERMAIN FC / HOUILLES SO du 12/01/2020 (R3/A)

La Commission prend connaissance du courriel du club du PARIS SAINT GERMAIN FC et du rapport de l'arbitre officiel indiquant un problème de transmission de la Feuille de Match Informatique.
Elle entérine le résultat du match suivant :
PARIS SAINT GERMAIN FC = 5 buts.
HOUILLES SO = 0 but.

Elle demande aux 2 clubs de bien vouloir transmettre la liste des joueurs et dirigeants présents ce jour-là sur la FMI.

Transmis à la CRD pour les avertissements.

21451420 MANDRES PERIGNY / BENFICA YERRES du 19/01/2020 (R3/B)

La Commission,
Pris connaissance de l'arrêté de fermeture des installations.
Reporte ce match au 16/02/2020.

21451423 LINAS MONTLHERY ESA / COURCOURONNES FC du 26/01/2020 (R3/C)

La Commission,
Pris connaissance de la demande Footclubs et du motif de LINAS MONTLHERY ESA pour changer de terrain et évoluer sur la pelouse du stade Desgouillons,
Considérant les conditions climatiques actuelles,
Considérant que l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA a déjà un match en retard,
Considérant qu'il y a un risque de fermeture de terrain,
Par ces motifs,
Maintient la rencontre sur le terrain synthétique du Cosom et précise que les rencontres de niveau régional sont prioritaires sur celles de niveau départemental.

21451552 VAL D'EUROPE FC / COLLEGIEN AS du 19/01/2020 (R3/D)

La Commission,
Pris connaissance de l'arrêté de fermeture des installations.
Reporte ce match au 09/02/2020 au stade au stade Inter Communal de Lilandry.

De plus, considérant que le terrain du stade des Alizés est fermé depuis le 15/11/2019 jusqu'à nouvel ordre,
Considérant que le club a pu déplacer des rencontres précédentes sur les terrains synthétiques des stades de l'Hermière et Intercommunal de Lilandry en fonction de leur disponibilité,
Considérant que les rencontres de niveau Régional sont prioritaires sur celles de niveau Départemental,
Considérant qu'il est fort probable que le stade des Alizés soit fermé pour les prochaines rencontres,
Par ces motifs,
Demande au club de VAL D'EUROPE FC de bien vouloir proposer un terrain de repli pour ces prochaines rencontres de championnat à domicile.

21451555 NEUILLY SUR MARNE SFC / PARIS UNIVERSITE CLUB du 26/01/2020 (R3/D)

Demande via Footclubs de NEUILLY SUR MARNE SFC pour décaler le coup d'envoi du match à 11h00.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PARIS UNIVERSITE CLUB qui doit parvenir au plus tard le vendredi 24/01/2020 – 12h00
La Commission précise qu'en cas de refus ou d'absence de réponse du P.U.C. le match sera reporté au dimanche 16/02/2020 suite à problème de doublon avec l'équipe CDM R3 du club lié aux travaux réalisés sur les installations du stade Georges Foulon.

21450239: PORCHEVILLE F.C. / GROSLAY FC 19/01/2020 (R2/A)

La Commission,
Considérant que lors de sa réunion du 02/12/2019, le Comité de Direction a décidé de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes), les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 19/12/2019,
Considérant à la date du match, le club de PORCHEVILLE F.C. n'avait pas régularisé sa situation,
Par ces motifs,
Fait application de la décision du Comité de Direction du 02/12/2019 et retire 1 point ferme au classement 2019/2020 à l'équipe de PORCHEVILLE F.C. (ce qui porte à 2 points fermes le total des points retirés à cette équipe).

Rappelle au club qu'il s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.